

AD130701 ULTRA LUBRIFIANT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date de révision: 5-7-2018 Version: 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ULTRA LUBRIFIANT
Code du produit : AD130701
Type de produit : Lubrifiant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GS27
540 rue Gilles de Gennes - Node Park Touraine
37310 Tauxigny -FRANCE
TEI : 02.47.73.77.77 / FAX : 02.47.37.38.86
www.gs27.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA (INRS, France) +33 1 45 42 59 59 <http://www.centres-antipoison.net>

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B H360
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 H411
Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Provoque des lésions oculaires graves. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

: Danger

Composants dangereux :

: Phenol, dodecyl-, branched; Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts

Mentions de danger (CLP) :

: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AD130701 ULTRA LUBRIFIANT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)	: P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Phrases EUH	: EUH208 - Contient Benzenesulfonic acid, methyl-, mono-C20-24-branched alkyl derivs, calcium salts(722503-68-6). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification	: Liquides inflammables. Un contact répété ou prolongé de la peau avec ce produit peut éliminer les huiles naturelles et conduire à une dermatose. Le produit répandu présente un sérieux danger de glissades.
---	--

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en éliminant les paraffines normales d'une fraction pétrolière par cristallisation au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité au moins égale 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F).	(N° CAS) 64742-65-0 (N° CE) 265-169-7 (N° Index) 649-474-00-6 (N° REACH) 01-2119471299-27	50 - 75	Non classé
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts	(N° CAS) 68457-79-4 (N° CE) 270-608-0 (N° REACH) 01-2119493628-22	1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Benzenesulfonic acid, methyl-, mono-C20-26-branched alkyl derivs., calcium salts	(N° CAS) 722503-69-7	1 - 5	Aquatic Chronic 4, H413
Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased	(N° CAS) 68784-26-9 (N° CE) 272-234-3 (N° REACH) 01-2119524004-56	1 - 5	Aquatic Chronic 4, H413
Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 (N° Index) 649-467-00-8	0,5 - 5	Asp. Tox. 1, H304
éthanediol; éthylène glycol	(N° CAS) 107-21-1 (N° CE) 203-473-3 (N° Index) 603-027-00-1 (N° REACH) 01-2119456816-28	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
Phenol, dodecyl-, branched	(N° CAS) 121158-58-5 (N° CE) 310-154-3 (N° Index) 604-092-00-9 (N° REACH) 01-2119513207-49	0,1 - 1	Repr. 1B, H360F Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
Benzenesulfonic acid, methyl-, mono-C20-24-branched alkyl derivs., calcium salts	(N° CAS) 722503-68-6	0,1 - 1	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 4, H413

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.

AD130701 ULTRA LUBRIFIANT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Une fois les premiers soins donnés, aucun autre traitement n'est requis à moins que les symptômes ne réapparaissent.

Symptômes/effets après inhalation : Une fois les premiers soins donnés, aucun autre traitement n'est requis à moins que les symptômes ne réapparaissent.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Une fois les premiers soins donnés, aucun autre traitement n'est requis à moins que les symptômes ne réapparaissent.

Symptômes/effets après contact oculaire : Une fois les premiers soins donnés, aucun autre traitement n'est requis à moins que les symptômes ne réapparaissent. Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Une fois les premiers soins donnés, aucun autre traitement n'est requis à moins que les symptômes ne réapparaissent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Procédures d'urgence : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Température de manipulation : 40 °C

Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Température de stockage : 50 °C

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de la chaleur.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

AD130701 ULTRA LUBRIFIANT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)

UE	Nom local	Ethylene glycol
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	40 ppm
UE	Notes	Skin
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
France	VME (mg/m ³)	125 mg/m ³
Pays-Bas	Nom local	Ethaan-1,2-diol
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	52 mg/m ³ (damp) 10 mg/m ³ (druppels)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	104 mg/m ³ (damp)
Pays-Bas	Remarque (MAC)	H (Huidopname) Stoffen die relatief gemakkelijk door de huid kunnen worden opgenomen, hetgeen een substantiële bijdrage kan betekenen aan de totale inwendige blootstelling, hebben in de lijst een Haanduiding. Bij deze stoffen moeten naast maatregelen tegen inademing ook adequate maatregelen ter voorkoming van huidcontact worden genomen.
Pays-Bas	Référence réglementaire	Arbeidsomstandighedenregeling 2018
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³ 8 Hrs
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³ 15 Min

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Utiliser une ventilation adéquate afin de maintenir le brouillard d'huile au-dessous des normes en vigueur. Utiliser des lunettes de protection s'il y a un risque de contact avec les yeux par projections. Fontaine oculaire avec liquide adapté.

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Éviter toute exposition inutile.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc néoprène (HNBR)	5 (> 240 minutes)	0.7		EN 374
	Chlorure de polyvinyle (PVC)	2 (> 30 minutes)	0.4		EN 374

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Utiliser des lunettes de protection s'il y a un risque de contact avec les yeux par projections. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. Si le contact répété avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection

AD130701 ULTRA LUBRIFIANT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection des voies respiratoires:

En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. Filtre anti-particule. EN 143

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Caractéristiques.
Couleur	: brun clair.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: -27 °C
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 201 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 926,6 kg/m ³ @15°C
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 49,25 mm ² /s @100°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

AD130701 ULTRA LUBRIFIANT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)

DL50 orale (rat)	4000 mg/kg
DI 50 cutanée (rat)	> 3500 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 3500 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,5 mg/l

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts (68457-79-4)

DL50 orale	> 3600 mg/kg OECD 401
DL50 voie cutanée	> 20000 mg/kg OECD 402

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en éliminant les paraffines normales d'une fraction pétrolière par cristallisation au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité au moins égale 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). (64742-65-0)

DL50 orale (rat)	5000 mg/kg
DI 50 cutanée (rat)	5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	5,53 mg/l/4h

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased (68784-26-9)

DL50 orale (rat)	5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	4000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Engine Oil Booster

Viscosité, cinématique	49,25 mm ² /s @100°C
------------------------	---------------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)

CL50 poisson 1	72860 mg/l Fathead minnow (Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l Daphnia magna
Seuil toxique algues 1	10000 mg/l 168 Hrs
Seuil toxique algues 2	2000 mg/l 192 Hrs

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts (68457-79-4)

CL50 poisson 1	4,5 mg/l 96Hrs (OECD 203)
----------------	---------------------------

AD130701 ULTRA LUBRIFIANT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

CE50 Daphnie 1	23 mg/l OECD 202
EC50 72h algae 1	21 mg/l 3 Days

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en éliminant les paraffines normales d'une fraction pétrolière par cristallisation au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité au moins égale 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). (64742-65-0)

CL50 poisson 1	100 mg/l
CE50 Daphnie 1	10000 mg/l
EC50 72h algae 1	3 mg/l

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased (68784-26-9)

CE50 Daphnie 1	1000 mg/l
EC50 96h algae (1)	500 mg/l
NOEC chronique poisson	1000 mg/l Pimephales promelas
NOEC chronique crustacé	1000 mg/l
NOEC chronique algues	500 mg/l

Phenol, dodecyl-, branched (121158-58-5)

CL50 poisson 1	40 mg/l (Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	0,037 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,58 mg/l Mysidopsis Bahia, 4 DY
EC50 72h algae 1	0,36 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. bonne dégradabilité dans le sol.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,47 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,24 g O ₂ /g substance
DThO	1,29 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,36 % DTO

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts (68457-79-4)

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	1,5 % 28 DY, OECD TG 301B

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en éliminant les paraffines normales d'une fraction pétrolière par cristallisation au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité au moins égale 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). (64742-65-0)

Persistance et dégradabilité	Non biodégradable.
------------------------------	--------------------

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased (68784-26-9)

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	13,4 % 28 Days

Phenol, dodecyl-, branched (121158-58-5)

Biodégradation	25 % 28S, OECD TG 301 B
----------------	-------------------------

AD130701 ULTRA LUBRIFIANT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.3. Potentiel de bioaccumulation

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)

Log Pow	-1,36
---------	-------

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts (68457-79-4)

Log Pow	0,69
---------	------

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en éliminant les paraffines normales d'une fraction pétrolière par cristallisation au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité au moins égale 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). (64742-65-0)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	260
---	-----

Log Pow	9,2
---------	-----

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased (68784-26-9)

BCF poissons 1	2,2 14 Days
----------------	-------------

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	2,2
---	-----

Log Pow	9,5
---------	-----

Phenol, dodecyl-, branched (121158-58-5)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	794,33
---	--------

Log Kow	7,14
---------	------

12.4. Mobilité dans le sol

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)

Tension de surface	0,048 N/m @20°C
--------------------	-----------------

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts (68457-79-4)

Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.
----------------	-------------------------

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased (68784-26-9)

Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.
----------------	-------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Décision 2001/118/EC.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
--------------	------------------

N° ONU (IMDG)	: Non applicable
---------------	------------------

N° ONU (IATA)	: Non applicable
---------------	------------------

N° ONU (ADN)	: Non applicable
--------------	------------------

N° ONU (RID)	: Non applicable
--------------	------------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
---	------------------

Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
--	------------------

Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
--	------------------

AD130701 ULTRA LUBRIFIANT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

AD130701 ULTRA LUBRIFIANT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe

: Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV

: Ne est pas objet de la 12. BimSchV (dangereux incident ordonnance)

Pays-Bas

La liste des substances cancérigènes ministère

: Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en éliminant les paraffines normales d'une fraction pétrolière par cristallisation au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité au moins égale 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F).,Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased,Phenol, dodecyl-, branched,Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts,Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified sont listés

Liste ministère de mutagènes

: Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en éliminant les paraffines normales d'une fraction pétrolière par cristallisation au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité au moins égale 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F).,Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased,Phenol, dodecyl-, branched,Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts,Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified sont listés

Liste non-exhaustive des toxines reproductives - L'allaitement maternel

: Aucun des composants n'est listé

Liste non-exhaustive des toxines reproductives - Fécondité

: Aucun des composants n'est listé

Liste non-exhaustive des toxines reproductives - Evolution

: Phenol, dodecyl-, branched est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes / allaitantes qui travaillent avec le produit ne doivent pas être en contact direct avec le produit

Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
-----	---

AD130701 ULTRA LUBRIFIANT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de données de sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Full text of H- and EUH-phrases:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H360F	Peut nuire à la fertilité.

AD130701 ULTRA LUBRIFIANT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient Benzenesulfonic acid, methyl-, mono-C20-24-branched alkyl derivs, calcium salts(722503-68-6). Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (Annexe II REACH)

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.